

Affiliation au 1^{er} septembre 2016
39 associations
et
249 adhérents



SOMMAIRE

- Saison 2015-2016 (en chiffres)
- Service Affiliations
- Plan de Formation

Actualité

□ Nouvelle saison 2016-2017

La saison 2015-2016 a pris fin depuis quelques jours et la Nouvelle Saison Sportive s'installe ...
Pensez à vous réaffilier !

La **gestion des Affiliations et des Licences** est effectuée par l'UFOLEP Somme, dans ses propres locaux
(51 rue de Sully – 80000 AMIENS)
03 22 52 49 16

Le service Affiliations vous accueille :
Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Si vous souhaitez passer en dehors de ces Horaires, assurez vous que les Locaux soient ouverts (par téléphone ou par email : melissa@ufolep80.org)

Vie associative

□ Nouvelle arrivée

C'est désormais Emilie LAMINETTE qui vous accueille à votre arrivée dans les locaux de l'UFOLEP, ainsi que lors de vos appels téléphoniques.
Elle est également en charge du service affiliation depuis son embauche, le 16 août 2016.
C'est donc à elle que vous confiez désormais vos licences et vos interrogations concernant ces dernières.
Bienvenue à elle dans l'équipe de l'UFOLEP Somme!



□ Saison 2015-2016 en chiffres...

4550 licenciés Ufolépiens pour la saison 2015-2016 soit 13 licenciés de plus que la saison 2014-2015.
Soit 803 enfants, 557 jeunes et 3190 adultes. 131 Associations Affiliées à l'UFOLEP SOMME.



Service Civique



-L'engagement des jeunes par le service civique

En tant qu'Association affiliée à l'UFOLEP, vous pouvez accueillir un jeune volontaire en service civique sur des périodes de 6 à 12 mois pour développer de nouveaux projets associatifs.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements sur les missions possibles au

Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Somme

Rémy Lavallard – 03 22 50 23 61

remy.lavallard@somme.gouv.fr

[En savoir plus](#)

Nouveauté : Le certificat Médical



Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport entre en vigueur **le 1er septembre 2016**.

Il fixe notamment les conditions de renouvellement de la licence sportive en appliquant les changements opérés par la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé.

Auparavant, il fallait un certificat médical valable depuis moins d'un an pour la prise de licence ou pour son renouvellement (hors R1).

A compter du 1er septembre, si vous possédez un certificat médical daté de moins d'un an, pas besoin de le renouveler en cette rentrée : celui-ci reste valide pour trois ans à compter de cette date.

Les autres années, le licencié remplira à l'avenir un questionnaire de santé (disponible à partir de juillet 2017) permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques nécessitant, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas. En outre, ce certificat médical vaudra pour la pratique du sport en général, et non pour une seule discipline, comme c'était le cas auparavant.

En revanche, pour certaines disciplines à environnement spécifique, le certificat médical restera toutefois annuel. La liste de ces disciplines est la suivante :

- Activités du Risque 2 : 25010 – Rugby ; 23021 – Boxe française ; 23012 – Karaté
- Activités du Risque 3 : 28010 – Alpinisme ; 21022 – Plongée sous-marine ; 28004 – Spéléologie
- Activités du Risque 4 : 24021 - Parachutisme ; 24022 – ULM ; 24023 – Vol à voile ; 24024 – Vol libre
- Toutes les activités relevant du Risque 6 qui concernent l'utilisation de véhicules terrestres à moteur

- Les activités sportives classifiées en Risque 1 font toujours l'objet de la présentation d'un certificat médical uniquement lors de la première prise de licence UFOLEP et ne sont pas lors du renouvellement de la licence, même dans le délai des 3 ans.

Précisons aussi que les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et lycées sont désormais dispensées de certificat médical, tout comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée.

Le Webaffiligue Association sera ainsi paramétré sur cette nouvelle période de validation. Prochainement, il sera également possible de télécharger et d'archiver les CM des membres de son association.

Vie sportive

La réunion de rentrée des Clubs **Cyclocross** se déroulera le
Mercredi 14 septembre 2016 à 18h30 à l'UFOLEP de la Somme
Au 51 rue de sully
80000 AMIENS

Formation

Nous attendons votre avis

Formations Fédérales

Le planning des formations 2016/2017 va bientôt sortir. Comme chaque année vous y trouverez les formations proposées par l'UFOLEP Somme, ainsi que d'autres structures comme l'UFOLEP Picardie ou le CDOS.

Afin de répondre au mieux à vos besoins merci de prendre le temps de répondre à ce petit questionnaire :

Cochez les différents besoins en formation de vos adhérents :

Formations fédérales

Formation animateur (BF A) -
activité : _____
Nombre de personnes intéressées
(approximativement) : _____

Formation Officiel (BF O)
activité : _____
Nombre de personnes intéressées
(approximativement) : _____

 Autres

Formations Citoyenne

PSC1

□ Formations Professionnelles

Certificat de qualification professionnelle

Du 17/10/2016 au 07/04/2017

Quel diplôme ?

Le certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du diplôme pourra :

- sensibiliser et initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics,
- poursuivre sa formation vers un Brevet d'Etat (équivalence pour les UC 2 et UC 5).

Quelle formation ?

- 5 h de positionnement : définition du parcours individuel
- 140 h de formation réparties en 3 unités de compétences
- 50 h en structure et accompagnées par un tuteur diplômé.

UC 1 : 46 h
Connaissance des publics
et de l'environnement

UC 2 : 47h
Préparer, animer et
encadrer une action
d'animation

UC 3 : 47h
S'approprier et maîtriser
les techniques et les outils
de l'activité

La certification des 3 UC se déroulera comme suit:

- UC 1 : Présentation d'un rapport
- UC2 et 3 : Epreuves théoriques et pratiques

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
PICARDIE

Pour qui ?

Pour toute personne voulant exercer le métier d'animateur sportif de loisirs et remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1), anciennement AFPS
- Etre âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation,
- Présenter une attestation de pratique dans l'activité d'une durée de 140 h dans les 3 ans avant l'inscription.

Chaque candidat devra satisfaire à un test de sélection théorique et pratique.

Quand ?

Dès maintenant, vous pouvez demander votre dossier au Comité Régional UFOLEP Picardie.

Dates à retenir:

9 septembre 2016 : **dépôt des dossiers**

17 octobre 2016 : Positionnement

week end et journée de formation :

- 24 au 26 octobre 2016
- 19 et 20 novembre 2016
- 10 et 11 décembre 2016
- 7 et 8 janvier 2017
- 21, 28 janvier 2017
- 4, 11, 18 mars 2017

semaine de formation : du 20 au 24 Février 2017



□ Nouvelle Arrivée



L'UFOLEP Somme compte dans son service Développement un nouvel éducateur Sportif
Bienvenue à Matthieu BONNAY !

□ Séniors Soyez Sport

A la conquête du bien être ! **Pour les 60-84 ans**

Les ateliers « Seniors Soyez Sport » ont pour objectifs :

- de favoriser le bien être des participants par l'activité sportive
- de permettre l'entretien des capacités physiques en s'amusant
- de faciliter les relations amicales entre les participants
- de créer une dynamique collective dans chaque atelier

Toutes les activités sont adaptées à la condition physique des participants et de leurs éventuels problèmes de santé.



Gym douce
Atelier d'équilibre
Relaxation
Renforcement musculaire (avec ou sans engins)
Step adapté (déplacement rythmé par la musique)
Randonnée pédestre d'orientation
Jeux de raquettes
Tchoukball (tir de ballon sur trampoline)
Jeux de ballons, etc...



Ateliers dans le département

- **Amiens** – Mardi de 10h à 11h30 – Gymnase des Teinturiers
Mardi de 14h à 15h30 – Gymnase Emile Guégan
Jeudi de 9h30 à 11h – Gymnase des Teinturiers
Jeudi de 10h15 à 11h45 – Gymnase Pigeonnier
- **Abbeville** - Jeudi de 15h00 à 16h30- Salle du Rivage
- **Gamaches** - Jeudi de 11h15 à 12h45- Club de Tir à l'arc
- **Flixecourt**- Vendredi de 9h à 10h30
- **Ailly sur noye**- Vendredi de 9h30 à 11h Complexe sportif et culturel
- **Longueau** - Lundi de 9h30 à 11h00- Gymnase Emile Noël
- **Airaines**- Jeudi de 9h à 10h30-Salle Polyvalente
- **Harbonnières**- Mercredi de 9h30 à 11h- Salle Polyvalente
- **Boves** - Lundi de 14h à 15h30-Gymnase Gervais Leprêtre

□ Sport au Travail



Sport au Travail
Par **ufolep** TOUS LES SPORTS AUTREMENT

*Pas le temps de faire du sport ?
Alors le sport vient à vous !*

Sport au Travail

- ▶ Une séance de sport chaque semaine
- ▶ Sur votre lieu de travail
- ▶ Adaptée à vos attentes
- ▶ Encadrée par un professionnel

Pour plus d'informations
contacter l'UFOLEP Somme
au 03 22 52 49 16 ou sur
www.cd.ufolep.org/somme



L'UFOLEP, première fédération multisport de France, a pour vocation de promouvoir l'accès au sport pour tous. S'appuyant sur les effets positifs, pour les salariés, d'une pratique sportive régulière dans le cadre professionnel, elle souhaite donc aujourd'hui proposer des activités sportives pour tous les salariés, sur leur lieu de travail.

Cette offre sportive est proposée en partenariat avec : 

Quand aura lieu cette activité et à quel endroit ?
Les séances auront lieu chaque semaine le xxxx de xxh à xxh et se dérouleront dans la salle XXX, à l'exception des semaines de vacances scolaires. Les horaires seront à définir avec les participants

Quel est le contenu des séances ?
Plusieurs thèmes sont proposés selon les attentes des participants, la configuration des lieux et le temps disponible : **Activités physiques d'entretien, sport collectif traditionnel et innovant, sport de nature et sport d'opposition.**
Un questionnaire nous permettra de définir la ou les thématiques de cours et les modalités de mise en oeuvre à proposer au sein de votre structure. Vous pouvez dès à présent le remplir à l'adresse suivante : <http://goo.gl/y70lrq> ou accédez au formulaire via le QR code ci-contre

Quel est le niveau requis ?
Les séances sont accessibles à tous sans condition de niveau.
Un certificat médical de non contre-indication sera demandé. Les séances sont encadrées par des animateurs sportifs qui tiennent compte des attentes et besoins de chacun des participants et qui sécurisent les pratiques sportives, même pour les personnes les plus éloignées du sport.

Qui encadre cette activité ?
Des éducateurs sportifs diplômés d'Etat, qui vous proposent des contenus d'intervention progressifs et adaptés aux niveaux et aux attentes des participants. Ils disposent de diplômes leur permettant de mener des interventions sur un large panel d'activités

Quel est le coût de cette activité ?
Le tarif est de 1900€ pour l'année soit 2,70€ / salarié / séance sur une base de 20 salariés par séance

 Contact UFOLEP Somme - 03 22 52 49 16
ou sur www.cd.ufolep.org/somme 

Contact

ufolep@fol80.org
51, rue de Sully
80000 AMIENS
03 22 52 49 16
www.ufolep80.com